



ASSEMBLEE GENERALE

30 janvier 2024

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 10h00, les membres du Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1^{er} septembre 1989, 11 septembre 1989 et 02 octobre 1989, se sont réunis en visioconférence et au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, 147 boulevard du Mercantour, à NICE (06200), dûment convoqués le lundi 15 janvier 2024 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY, Président.

Assemblée générale du SICTIAM du 30 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 462

Nombre de membres présents : 96

Date de la convocation : 15/01/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Générale :

DELEGUES TITULAIRES

AGNEL-VARIN Jean-François représentant la commune de ROQUEFORT-LES-PINS
ALLEMAND Georges représentant la commune de MANTEYER
AMAR Serge représentant la CA DE SOPHIA-ANTIPOLIS
ARSENTO Adrien représentant la commune de PEILLE
BARRIERE Joël représentant la commune de LA-ROQUE-EN-PROVENCE
BEILLE-TOURSCHE Christine représentant la commune de BENDEJUN
BELLERY Michèle représentant la commune de CUEBRIS
BENARD Fabien représentant la commune de CASTAGNIERS
BENASSAYAG Marie représentant la commune de VILLENEUVE-LOUBET
BERENGER Serge représentant la commune de LES FERRES
BERGEON Stéphan représentant la commune de CAILLE
BERNARD Alexandre représentant la commune de LE THORONET
BERNARD Michèle représentant la commune de LE BROU
BERNARD Solange représentant le CCAS de ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
BERTRAND Huguette représentant la commune de SOLLIES-PONT
BRIQUETTI René représentant la commune de VILLARS-SUR-VAR
BUSNEL Jérôme représentant la commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
CASTIGLIA Jean-Pierre représentant la commune de MALAUSSENE
CHIARAVIGLIO André représentant la commune de MASSOINS
CIAMPOSSIN Max représentant la commune de CLANS
COMBE Marc représentant la commune de PEGOMAS
CORBIN Pierre représentant la commune de TOUDON
DANY Gilles représentant la commune de VALDEROURE
DAVID Jean-Pierre représentant la commune de PUGET-THENIERS
DUPUY Martine représentant le CCAS de PEGOMAS
ESPINASSE Frédéric représentant la commune de MOUGINS
FISSON Maria Thérèse représentant le CCAS de SAINT-LAURENT-DU-VAR
FONTENY André représentant la commune de SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE
FREU Alexandre représentant la commune de LA TURBIE
GINESY Charles Ange représentant la CC ALPES D'AZUR
GIOBERGIA Vincent représentant la commune d'ASCROS
GORDA Francis représentant la commune de SIGALE
GUIDO Yves représentant la commune de MARIE
HACHET Philippe représentant la commune de PUGET-ROSTANG
LAHIRE Philippe représentant l'UNIVERSITE COTE D'AZUR
LAMBERT Sébastien représentant la commune de MONS
LA ROSA SERAFINI Lucas représentant la commune de FALICON
LE COZ Guillaume représentant la commune de BIOT
LEMOINE Alain représentant la commune de BEAUSSET
LIZEE-JUAN Brigitte représentant la CAISSE DES ECOLES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
LORE Loetitia représentant la commune de VENANSON
LOTTIER Michel représentant la commune de BLAUSASC
MANFREDI Gérard représentant le SIVOM DE LA VESUBIE
MARGUERETTAZ Mélissa représentant le CCAS de SAINT-JEANNET
MARRON Nicolas représentant la commune de CIPIERES
MASCARELLI Jean-Pierre représentant la CA DE SOPHIA-ANTIPOLIS
MARIOTTINI Elisabeth représentant le CCAS de LE-LUC-EN-PROVENCE
METAL Anne-Marie représentant la commune de LA CRAU
MEYER Françoise représentant la commune de SAINT-RAPHAEL
PIAZZA Cyril représentant la CC PAYS DES PAILLONS
POULET Stéphane représentant la commune de LA TRINITE

REJET-SERVETTAZ Pierre représentant la commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE
REY Paul représentant la commune de BREIL-SUR-ROYA
RICHARD Jean-Luc représentant la commune de THEOULE-SUR-MER
ROLAND SOBRA Danièle représentant la commune de CAP D'AIL
ROMANO Hervé représentant la commune de SAINT-AUBAN
ROSSI Michel représentant le DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
RUSSO Jean-Claude représentant le CCAS de MOUGINS
SARDELLA Laurie représentant le DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
SERRA Claude représentant la CA DU PAYS DE GRASSE
SIMPLLOT David représentant la commune d'ANTIBES
STEYER Gérard représentant la commune de COLOMARS
TAGGIASCO Gilles représentant la commune de BEZAUDUN-LES-ALPES
THAON Jean représentant la commune de LANTOSQUE
THOMAS Didier représentant le SYNDICAT DE L'ESTERON ET DU VAR INFERIEURS
TRASTOUR René représentant la commune de CONSEGUDES
VALLON Christiane représentant le CCAS de BEAULIEU-SUR-MER
VAN BOXEM Daniel représentant la commune de SAINT-ANTONIN
VEBER Jean-Louis représentant le CCAS de LA FARLEDE
VILLAR Daniel représentant la commune de SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
VIVOS Patrick représentant la CA PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
ZAMBON Céline représentant la commune d'EZE

DELEGUES SUPPLEANTS

BARNAY Patrice représentant le CCAS de SOLLIES-PONT
BRUN Gérard représentant la commune de SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE
BRUNO Sonia représentant la CAISSE DES ECOLE DE SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
BUSTIN Guénahèle représentant la commune de ROQUEFORT-LES-PINS
CŒUR Christophe représentant la commune de CARROS
DAHON Gyslaine représentant la commune de SAORGE
FILIPPI Albert représentant la CA DE LA RIVIERA FRANÇAISE
GALLUCCIO Ludovic représentant la commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR
GRILLI René représentant la commune de VENANSON
GROGNARD Frederic représentant la commune de CAUSSOLS
GUILLAUME Christian représentant la commune de BEUIL
ICKE Philippe représentant la commune de LE-LUC-EN-PROVENCE
JOVER Serge représentant la commune de VILLENEUVE-LOUBET
LERICHE Christophe représentant le CCAS de PEILLE
MILLA Jean-Louis représentant la commune de LA-CROIX-SUR-ROUDOULE
MOYA Francis représentant la CC ALPES D'AZUR
NESA Jacques représentant la commune de LE CANNET
POURRET Jean-Michel représentant la commune de SOLLES-VILLE
PRUNET Vincent représentant le PARC NATIONAL DU MERCANTOUR
RIENECK Denis représentant la commune de MASSOINS
SALOMONE Anthony représentant la CC ALPES D'AZUR
SEGHI Martine représentant la commune de BRIANÇONNET
TREAL Edgar représentant la commune d'ANDON
VIOTTI Alain représentant le CCAS de LE CANNET

ETAIENT EXCUSES :

ADRETS DE L'ESTEREL (LES)
AIGLUN
ASA DES BOUCHES DU LOUP
ASA ESPERO PAX

ASPREMONT
AUREILLE
AURIBEAU SUR SIAGNE
AUVARE

BAGNOLS SUR CEZE
BAIROLS
BANDOL
BAR SUR LOUP (LE)
BEAUSOLEIL
BELGENTIER
BELVEDERE
BERRE LES ALPES
BEZAUDUN
BOLLENE VESUBIE
BONSON
BORME LES MIMOSAS
BOUYON
BRAS
BREIL SUR ROYA
BRIANCON
BRIGUE (LA)
CA DE LA PROVENCE VERTE (83)
CA DRACENOISE (83)
CA DU GARD RHODANIEN (30)
CA PAYS DE LERINS
CA SUD SAINTE BAUME
CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE
CABRIS
CAGNES SUR MER
CAILLE
CAISSARGUES
CAISSE DES ECOLES DE CANNES
CAISSE DES ECOLES DE GRASSE
CAISSE DES ECOLES DE LA SEYNE
SUR MER
CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE
CAGNES SUR MER
CAISSE DES ECOLES LA CIOTAT
CAISSE DES ECOLES LA LONDE LES
MAURES
CAMPS-LA-SOURCE
CANNES
CANTARON
CARCES
CARQUEIRANNE
CASTELLAR
CASTILLON
CC ALPES PROVENCE VERDON (04)
CC BUECH DEVOLUY
CC COEUR DU VAR
CC DE BRIANCONNAIS
CC DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR
CC GUILLESTROIS QUEYRAS
CC PAYS DES ECRINS
CC PAYS DES SORGUES ET MONTS
DE VAUCLUSE
CC PORTE DES MAURES
CC SERRE PONCON VAL D'AVANCE
CC SISTERONNAIS BUECH

CCAS CUERS
CCAS DE BANDOL
CCAS DE BIOT
CCAS DE CAGNES SUR MER
CCAS DE CANNES
CCAS DE CAP D'AIL
CCAS DE CONTES
CCAS DE GAREOULT
CCAS DE GRASSE
CCAS DE LA LONDE LES MAURES
CCAS DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE
CCAS DE LA SEYNE SUR MER
CCAS DE LA TURBIE
CCAS DE L'ISLE SUR LA SORGUE
CCAS DE MANDELIEU
CCAS DE NICE
CCAS DE PEILLE
CCAS DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN
CCAS DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS
CCAS DE SAINT LAURENT DU VAR
CCAS DE SAINT PAUL DE VENCE
CCAS DE SAINT RAPHAEL
CCAS DE SEIX
CCAS DE TOURRETTES SUR LOUP
CCAS DE VEYNES
CCAS DE VILLEFRANCHE SUR MER
CCAS GATTIERES
CCAS LA COLLE SUR LOUP
CCAS LE LUC
CCAS LE ROURET
CCAS PONT SAINT ESPRIT
CCAS SAINT CYR SUR MER
CCAS SAINT JEANNET
CDG05
CDG06
CDG83
CENTRE INTERNATIONAL DE
VALBONNE CIV
CERVIERES
CHABOTTES
CHAMBRE D'AGRICULTURE 06
CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES
CHATEAUNEUF-GRASSE
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE
CHATEAUVERT
CHATEAUVIEUX
CIAIS DE LA VALLEE DU GAPEAU
CIPIERES
CLANS
COARAZE
COLLE SUR LOUP (LA)
COLLOBRIERES
COLLONGUES
COMUE -COMMUNAUTE
D'UNIVERSITES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
HAUTES ALPES
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR
CONTES
CONTES C3
CORRENS
COTIGNAC
COURMES
COURSEGOULES
CUERS
DALUIS
D'AUREILLE
DEVOLUY
DRAP
ENTRAUNES
ENTRECASTEAUX
EPA DE LA PLAINE DU VAR
EPA PETITE ENFANCE ROQUEBRUNE
SUR ARGENS
ESCARENE (L')
ESCRAGNOLLES
EVENOS
EYGALIERES
FARLEDE (LA)
FONTVIEILLE
FORCALQUEIRET
FOUILLOUSE
FOYER DE L'ENFANCE DES ALPES
MARITIMES
GAREOULT
GARS
GATTIERES
GILETTE
GORBIO
GOURDON
GRASSE
GUILLESTRE
HABITAT 06
ILONSE
ISOLA
ISSAMOULENC
IT05
JARJAYES
LA BATIE NEUVE
LA BEAUME
LA CADIERE D'AZUR
LA CELLE
LA CRAU
LA FAURIE
LA GARDE
LA GRAVE
LA LONDE LES MAURES
LA MOTTE EN CHAMPSAUR
LA SALLE LES ALPE
LA VALETTE SUR VAR

LANTOSQUE
L'ARGENTIERE LA BESSEE
LE LAVANDOU
LE SAUZE DU LAC
LE VAL
LETTRET
LEVENS
LIEUCHE
L'ISLE SUR LA SORGUE
LORGUES
LUC (LE)
LUCERAM
MAS (LE)
MASSONS
MAZAUGUES
MENTON
MONETIER
MONS
MONTGENEVRE
MOUANS-SARTOUX
MOULINET
MOURIES
NANAS LES PINS
NEOULES
NEVACHE
NICE
OFFICE DU TOURISME
INTERCOMUNAL DE PROVENCE
MEDITERRANEE
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CANNES
ET RIVE DROITE DU VAR
OLLIERES
OPIO
OT & CONGRES DE MANDELIEU
OT BANDOL
OT LA COLLE SUR LOUP
OT MONTS DE VAUCLUSE
OZE
PARADOU
PEILLON
PENNE (LA)
PEONE
PETR DU BRIANCONNAIS
PEYMEINADE
PEYRUIS
PERLAS
PIERREFEU
PIERREFEU DU VAR
PLAN D'AUPS
PONT-SAINT-ESPRIT
PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE
POURRIERES
PRUNIERES
PUGET VILLE
PUY SAINT-ANDRE

RABOU
REGIE CULTURELLE SCENES ET
CINES ISTRES
REGIE D'ELECTRICITE ROQUEBILIERE
REGIE DES PORTS RAPHAELOIS
REGIE EAUX D'AZUR
REGIE ELECTRICITE DE GATTIERES
REGIE INTERCOMMUNALE DES
PARKINGS DE ST RAPHAEL CAVEM
REGIE LIGNE D'AZUR
REGIE MUNICIPALE POUR LE
STATIONNEMENT DE SAINT RAPHAEL
REGIE PARCS D'AZUR
REVEST LES ROCHES
RIBOUX
RIGAUD
RIMPLAS
RISOUL
ROQUE EN PROVENCE (LA)
ROQUEBILIERE
ROQUEBRUNE CAP MARTIN
ROQUEFORT LES PINS
ROQUESTERON
ROQUETTE SUR VAR (LA)
ROSANS
ROUBION
ROURE
ROURET (LE)
S.I.T.T.O.M.A.T
SAINT ANTONIN
SAINT APOLLINAIRE
SAINT AUBAN D'OZE
SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
SAINT CHAFFREY
SAINT CYR SUR MER
SAINT ETIENNE DU GRES
SAINT ETIENNE LE LAUS
SAINT JEAN CAP FERRAT toutes
SAINT JEANNET
SAINT LAURENT DU CROS
SAINT LEGER
SAINT LEGER LES MELEZES
SAINT MARTIN D'ENTRAUNES
SAINT MARTIN VESUBIE
SAINT MARTINE DE QUEYRIERES
SAINT MAXIMIN
SAINT MICHEL DE CHAILLOL
SAINT OUEN DU TILLEUL
SAINT QUENTIN FALLAVIER
SAINT SAUVEUR/TINEE
SAINT VALLIER DE THIEY
SAINTE AGNES
SALLAGRIFFON
SANARY SUR MER

SAUMANE DE VAUCLUSE
SAUZE
SCOT OUEST
SDIS05
SDIS06
SERANON
SEYNE SUR MER (LA)
SGFI
SI GOURDON TOURETTES SUR LOUP
SI VAROIS D'AIDE AUX ACHATS
DIVERS (SIVAAD)
SICASIL
SICCE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES CHEMINS ET COURS D'EAU
SIGED 05
SIGNES
SIIVU DE LA HAUTE SIAGNE
SILCEN
SIRC - SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE RESTAURATION COLLECTIVE - LA
GARDE-LA VALETTE DU VAR - LE
PRADET
SIVOM DE LA GRAVE
SIVOM DE LA TINEE
SIVOM DE ROUREBELLE - ASCROS
SIVOM du Littoral des Maures
SIVOM Fréjus Les Adrets
SIVOM SERRE CHEVALIER
SIVOM VAL CLAREE
SIVU DE LA LOUBE
SM DES CAMPÉLIÈRES - MOUGINS
SM DES STATIONS DE GREOLIERES
ET DE L'AUDIBERGUE
SM des STATIONS du MERCANTOUR
SM ELABORATION SCOT AIRE
GAPENCAISE
SM FERME DE LA STATION
D'EPURATION DE CAGNES SUR MER
SM POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
VALLEE DE LA VESUBIE ET DU
VALDEBLORE (SMDVVV)
SM ROUBION
SMED 13
SMIDDEV Fréjus
SOLEILHAS
SOLLIES TOUCAS
SOLLIES VILLE
SOSPEL
SPERACEDES
SPIC STATIONNEMENT ROQUEBRUNE
SUR ARGENS
SYME
SYMIELEC VAR
SYNDICAT DES ABATTOIRS DU
MERCANTOUR

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE VIENNE BRIANCE
GORRE VBG
SYNDICAT MIXTE DU PNR PREALPES
D'AZUR
TALLARD
TARADEAU
TENDE
THIERY
TOUET DE L'ESCARENE
TOUET SUR VAR
TOUR SUR TINEE (LA)
TOURETTE DU CHÂTEAU
TOURNEFORT
TOURETTE LEVENS
TOURVES

UNIVALOM
UTELLE
VAL DES PRES
VALBONNE
VALDEBLORE
VALDOULE
VALLAURIS
VALLOUISE
VARAGES
VARS
VEYNES
VIGNEAUX (DES)
VILLARD SAINT PANCRACE
VILLENEUVE D'ENTRAUNES
VINS-SUR-CARAMY

**Ouverture de la séance de l'Assemblée Générale du SICTIAM le 30 janvier 2024 à
10h00**

Accueil de :

- Charles Ange GINESY, Président du Département des Alpes-Maritimes et du SICTIAM
- Jean-Claude RUSSO, 1^{er} Vice-Président du SICTIAM
- Hervé ROMANO, 2^{ème} Vice-Président du SICTIAM
- José AMMENDOLA, Directeur général du SICTIAM

Prise de parole de Charles Ange GINESY

Mes chers collègues,

Vous êtes venus nombreux pour cette Assemblée Générale qui se tient désormais à un rythme annuel et, vous le savez, votre présence revêt une importance particulière pour moi puisque j'ai souhaité, lors de mon renouvellement à la présidence du SICTIAM, qu'elle se tienne avec l'ensemble des représentants des Adhérents du Syndicat afin de renforcer nos liens et de partager le bilan de l'année écoulée ainsi que nos orientations stratégiques pour l'année à venir.

Depuis la création du SICTIAM en 1989, les compétences et les missions qui lui sont confiées par ses Adhérents n'ont cessé de croître, de prendre en ampleur et de se diversifier et nous pouvons en être fiers.

En effet, les statuts fondateurs du Syndicat prévoyaient des domaines d'intervention qui se limitaient à des missions de services numériques alors que la révolution du numérique prenait doucement son envol.

Aujourd'hui le SICTIAM est sollicité et œuvre en matière de services numériques bien entendu, mais aussi en matière d'aménagement numérique du territoire, avec le déploiement de la fibre optique notamment, ainsi qu'en matière d'énergies suite à l'intégration du SDEG06 au SICTIAM : distribution publique d'électricité et de gaz et pas seulement puisque le Syndicat propose également une offre « éclairage public » ainsi que des interventions dans le domaine des énergies renouvelables par exemple.

Nos statuts ont donc évolué en ce sens, jusqu'à leur dernière version en date qui a été approuvée par le Comité Syndical le 12 décembre dernier.

Il s'agit donc pour le SICTIAM de consolider son action dans ses trois domaines d'intervention en faveur et au service de ses Adhérents afin d'être toujours plus performant, plus efficient pour répondre à leurs demandes et aux évolutions du monde numérique dans lequel nous vivons, notamment en matière de cybersécurité, ou encore d'intelligence artificielle.

De même, dans un contexte, tant international que national, fortement tourné vers le développement durable et la responsabilisation des organisations en ce qui concerne leur empreinte environnementale, le SICTIAM s'est engagé également à accompagner ses Adhérents pour faire face aux défis liés aux transitions énergétique et numérique.

En effet, le numérique représente 2,5% de l'empreinte carbone globale. D'ailleurs, nous n'avons pas à ce jour d'étude fiable et d'informations de la part de OPENAI, la firme de CHATGPT.. il reste encore un peu de transparence à obtenir... pour autant, selon une étude menée par des chercheurs du MIT, l'entraînement d'un modèle sophistiqué d'IA peut générer environ 282 tonnes d'équivalent CO2, soit 5 fois plus qu'une voiture américaine durant tout son cycle de vie.

Responsabilisation et évolution, écologie et économie, n'étant en rien contradictoires, le SICTIAM a fait le choix d'accompagner la révolution numérique de ses Adhérents tout en mettant en œuvre une politique de sobriété énergétique et numérique.

Le Comité syndical a ainsi adopté le 29 juin 2023 un plan d'actions relatif à la sobriété numérique et énergétique applicable tant en termes de fonctionnement interne au Syndicat qu'en termes de services aux Adhérents.

Ces actions intègrent la nécessité d'un changement de paradigme dans l'utilisation des équipements et des outils numériques ainsi que dans la mise en œuvre des missions confiées au SICTIAM.

Je reviendrai ultérieurement dans mon propos sur les services aux Adhérents mais je souhaiterais vous exposer quelques exemples d'actions menées en interne en termes de sobriété et d'éco-responsabilité.

Notre Syndicat est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques d'achat public responsable. Aussi, cette année 2023 a été guidée par 3 axes clés que nous avons mis en œuvre dans le cadre de nos marchés publics :

1. Le renforcement de la clause d'insertion sociale dans les marchés du SICTIAM : plus de 1000 heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés passés en 2023.
2. La consécration de la politique d'achat public avec l'adoption du guide interne des achats publics. En 2023, le SICTIAM a accentué sa politique de transparence et de performance en matière de commande publique.
3. L'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique renforcées en 2023 : la transparence et la clarté des marchés publics du SICTIAM en font des marchés attractifs pour les PME. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses à soumissionner et à remporter une grande partie des marchés du SICTIAM. A titre indicatif, en 2023, sur 33 marchés passés, 24 ont été attribués à des PME.

Dans ce même objectif de sobriété et en réponse à une volonté de rationalisation de son patrimoine, le Comité syndical a approuvé l'acquisition par le Syndicat de ses nouveaux locaux au cours de cette année 2023.

En effet, le SICTIAM est locataire de ses locaux au Business Pôle 2 de Sophia Antipolis et avait le souhait d'acquérir de nouveaux locaux dans un bâtiment « TOTEM » indépendant permettant d'identifier un lieu dédié à la transformation numérique, à l'innovation et à la transformation énergétique.

Dans un objectif de rationalisation, des recherches ont été menées à cette fin et un bien immobilier, dénommé « Les Oréades », situé au cœur de Sophia-Antipolis, a été retenu comme étant particulièrement adapté pour accueillir le nouveau siège du SICTIAM.

Cette acquisition, grâce au soutien financier du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, permet ainsi d'enrichir le patrimoine du Syndicat et de le dispenser à l'avenir du paiement d'un loyer onéreux et en constante augmentation.

Surtout, cette relocalisation de nos équipes au sein de ce nouveau bâtiment dès le début du mois de février prochain est synonyme de l'ambition du SICTIAM d'être, et de demeurer, un acteur majeur de la transition numérique et énergétique de notre territoire.

L'installation des équipes du SICTIAM au sein de son nouveau siège concourt à la structuration de son action pour 2024 et à l'avenir. Vous le verrez au cours des différentes

présentations qui vous seront faites durant cette assemblée, un nombre significatif de projets s'agrègent et s'articulent autour de cette nouvelle acquisition.

Ces propos étant énoncés, je souhaite poursuivre mon intervention autour de deux axes : un premier axe dédié au bilan du SICTIAM pour l'année 2023 qui a été source de nombreuses satisfactions, et un axe logiquement tourné vers les orientations stratégiques du Syndicat pour cette nouvelle année qui s'annonce.

I. Le bilan du SICTIAM pour l'année 2023

En termes de bilan, l'action du SICTIAM s'est tout d'abord concentrée sur une réelle volonté de consolidation dans ses trois domaines de compétences.

1. Une consolidation du SICTIAM dans ses trois domaines de compétences

Je commencerais donc par vous présenter les accomplissements du Syndicat dans le cadre de ses missions historiques d'ingénieries numériques.

Missions liées à l'ingénierie numérique

En matière d'infrastructure support pour vos services hébergés au SICTIAM, le SICTIAM a poursuivi en 2023 la modernisation et l'augmentation des performances de son infrastructure et va poursuivre ses investissements en ce sens et en particulier sur le volet sécurité aux bénéfices de ses adhérents. Des migrations vers les nouvelles générations CITRIX et vers les bases de données SQL 2019 sont en cours et, à ce jour, 176 communes disposant des applications Berger-Levrault (gamme e-magnus et ATAL) ont été migrées vers cette nouvelle plateforme.

Le Syndicat a aussi mis en œuvre une connexion « France Connect » sur la plateforme des demandes SVE Urbanisme et a développé des connecteurs métiers pour la signature des documents centralisés dans le parapheur électronique SESILE.

Pour ce qui concerne les services numériques en tant que tels, l'année 2023 a été majoritairement consacrée à la création du nouvel « Espace Adhérent », au maintien en conditions opérationnelles des systèmes et des logiciels de bureautiques ainsi que de Microsoft 365 et au développement du service « Cloud ».

Chaque année, environ 20% à 25% des cyberattaques par « rançongiciels » frappent des collectivités territoriales ou des établissements publics. L'ANSSI a d'ailleurs publié un chiffre dernièrement : de Janvier 2022 à Juin 2023, ce sont environ 200 attaques qui ont ciblé des structures publiques. C'est pourquoi, le SICTIAM s'engage naturellement en faveur de la protection numérique de ses Adhérents en les accompagnant, en les conseillant et en les aidant à renforcer leur niveau de cybersécurité.

Avec comme objectif l'optimisation opérationnelle et la protection des infrastructures numériques essentielles, nos équipes ont ainsi fourni des efforts constants dans le domaine de la cybersécurité tout au long de l'année 2023. Ces efforts ont d'ailleurs été illustrés par la participation du Syndicat au programme « Licences Mutualisées » dans le cadre de France Relance ainsi que par son étroite collaboration avec l'ANSSI dont il promeut activement les directives.

Ainsi, le SICTIAM prend les mesures nécessaires pour protéger les données de ses Adhérents et assurer la continuité de leurs services. Nous proposons donc 4 offres « cybersécurité » :

- Une offre « sensibilisation » en direction des agents territoriaux et les élus qui apprennent ainsi à repérer les méthodes utilisées par les attaquants pour compromettre ou voler des données et à s'en protéger ;
- Une offre « audit et plan d'action ». Cette offre est une solution complète et personnalisée permettant de renforcer la sécurité des systèmes d'informations des collectivités. Elle inclut le recensement des principaux risques de cyberattaques auxquelles elles peuvent faire face, un audit de leur niveau de sécurité actuel face à ces menaces et la mise en place d'un plan d'action correspondant à la fois aux principaux risques identifiés ainsi qu'aux besoins spécifiques des diverses structures.
- Une offre « simulation de hameçonnage », ou phishing car c'est l'une des méthodes les plus couramment utilisées par les cybercriminels pour infiltrer les réseaux des collectivités. Le SICTIAM propose donc des tests qui permettent de mesurer la préparation du personnel de la collectivité face à ces attaques ainsi que la résistance des systèmes.
- Une offre « pare-feu » par laquelle le SICTIAM met à disposition de ses Adhérents son expertise pour installer, configurer et exploiter un pare-feu conforme aux recommandations de l'ANSSI qui limite le trafic internet entrant et sortant et participe de la prévention des activités malveillantes. Il s'agit d'une solution « clés en main ».

L'offre « MADIS CYBER » permet de mesurer l'indice de maturité cyber, de piloter et d'analyser les cyber-risques portés par les collectivités. Après un état des lieux, le SICTIAM peut déclencher les offres « cyber » précédemment citées pour faire monter en maturité les collectivités dans ce domaine et ainsi garantir au fil de l'eau une meilleure sécurité de leurs systèmes informatiques.

Concernant les accomplissements 2023 relatifs aux services et applications métiers, nous avons mis en œuvre un projet de numérotation des voies et de fourniture de plaques de rues qui fait l'objet d'un plan de services spécifique : en effet, la loi 3DS impose aux communes de pouvoir normer et certifier les adresses dans une base adresse locale, puis de la déverser dans la base adresse nationale, surtout pour les services de secours, ou encore sur le déploiement de la fibre optique. En cas de non-respect les Maires pourraient être la cible de procédure de la part des administrés.

Nous avons également notifié un marché d'acquisition d'applications d'actions sociales pour les CCAS et les services « Logement ».

Je laisse maintenant la parole à Jean-Claude RUSSO pour vous présenter les éléments budgétaires 2023 du SICTIAM.

Prise de parole de Jean-Claude RUSSO

Je vais vous présenter les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2023 du budget principal.

En investissement :

Dans le cadre de son budget principal, le SICTIAM a investi près de 6 millions d'euros, notamment pour l'acquisition de ses nouveaux locaux, « Les Oréades », situés rue des Amandiers à Biot-Sophia Antipolis. Cette acquisition a substantiellement été financée par une subvention de 3 millions d'euros versée par le Département des Alpes-Maritimes ainsi que par la vente des locaux de la rue de Châteauneuf à Nice qui accueillait la Direction « Energies », désormais occupants de locaux situés boulevard Paul Montel au sein de locaux appartenant au Département.

A cet effet, près de 550 000 euros d'aménagements et de travaux de remise aux normes des systèmes réseaux et de sécurité ont été engagés, dont 110 000 ont été réalisés en 2023, en vue d'un emménagement planifié au cours de la 1ère quinzaine du mois de février 2024.

Un emprunt de 2 500 000 d'euros a été contracté en 2023 afin de financer l'ensemble de ce nouveau projet.

De plus, le SICTIAM a investi plus de 500 000 € de matériel (informatique, téléphonie, mobilier...) et logiciels en 2023 tant pour le compte de ses Adhérents que pour sécuriser le réseau propre au SICTIAM.

Enfin, et afin de poursuivre sa démarche écoresponsable, 4 nouveaux véhicules électriques et hybrides ont été acquis en 2023, en vue du renouvellement de la flotte automobile du Syndicat grâce notamment au soutien du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Merci Monsieur le Président Charles Ange GINESY.

En fonctionnement :

La section de fonctionnement a supporté, dès le 2nd semestre 2023, les charges locatives des locaux actuels ainsi que certaines charges attachées aux nouveaux locaux de la rue des Amandiers à Biot.

La masse salariale, tous budgets confondus, était de l'ordre de 5 millions d'euros. Les recrutements envisagés pour 2023 ont été réalisés tout au long de l'année, ce qui aura un impact en année pleine pour le budget 2024. Ils permettront d'assurer un meilleur service aux Adhérents et ce dans les trois domaines d'activités du SICTIAM.

Différentes mesures réglementaires ont également eu un impact sur l'augmentation de la masse salariale (augmentation du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires et du SMIC...).

Les contributions fiscales et budgétaires, dont le montant a été maintenu depuis 2019, c'était une volonté que nous avait proposé notre Président et que nous avons adopté lors des comités syndicaux successifs, ainsi que les produits des services réalisés auprès des Adhérents représentent près de 63% des recettes réalisées.

Cela démontre, une fois de plus, que ces 2 postes sont essentiels afin de permettre au SICTIAM d'exercer ses missions de manière toujours plus performante auprès de ses Adhérents.

Globalement, la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement seront excédentaires en 2023. Ces excédents contribueront au financement des nouveaux projets prévus en 2024 mais également à développer des moyens complémentaires en termes de délivrance des services rendus auprès des Adhérents.

Prise de parole de Charles Ange GINESY

Je remercie Jean-Claude RUSSO pour son intervention et je vais maintenant vous présenter les accomplissements du SICTIAM en matière d'aménagement numérique du territoire au cours de l'année 2023.

Missions liées à l'aménagement numérique du territoire

Je souhaite particulièrement vous livrer l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Nous pouvons être fiers de tout le travail réalisé par nos équipes et nos partenaires au cours de l'année 2023. Je tiens à les en féliciter et à les en remercier.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'au 29 décembre 2023, le statut du projet RIP 06 est le suivant :

- 28 NRO sont en service sur 29 avec une accélération en fin d'année. La réalisation du NRO de Tende est programmée pour le début d'année 2024.
- 51 871 prises ont été déployées, soit 65% du projet réalisé. Cela équivaut à une évolution du volume de prises du projet de +78% de production entre 2022 et 2023.
- Au total, 53 390 prises ont été construites. Nous avons donc réalisé 67% du programme.
- 13 383 prises ont été commercialisées, soit une progression de + 7209 abonnés (+85%) en 2023 par rapport à 2022.

Au sujet de la maintenance des sites hauts du Département des Alpes-Maritimes (relais radio et TNT), celle-ci a fait l'objet d'un transfert effectif au SICTIAM.

Enfin, je me réjouis de la mise en service de la liaison fibre dédiée entre le tunnel de la Mescla et le CADAM qui est désormais, elle aussi, effective.

Je cède maintenant la parole à Jean-Claude RUSSO pour vous présenter les éléments budgétaires liés à l'aménagement numérique du territoire dont je viens de vous présenter les réalisations et les projets.

Prise de parole de Jean-Claude RUSSO

Je vais vous présenter les grandes lignes de l'exécution prévisionnelle 2023 du budget annexe « aménagement numérique ».

En investissement :

Dans le cadre de la construction du RIP, le SICTIAM a réalisé en 2023 plus de 26,5 millions d'euros.

Afin de contribuer au financement de ce projet, plus de 10 millions d'euros de subventions ont été versés par le Département des Alpes-Maritimes, le FSN, la Région ; de même, près de 1,6 millions d'euros ont été versés par la Métropole ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dans le cadre des Conventions Territoriales d'Investissement (CTI).

Aucun emprunt n'a été mobilisé à ce titre en 2023.

En fonctionnement :

Plus de 3 millions d'euros ont été réalisés en dépenses. Il s'agit essentiellement de charges à caractère général, de la masse salariale dédiée aux missions liées à l'aménagement numérique du territoire ainsi que des charges liées aux intérêts d'emprunt.

En contrepartie, en recettes, les locations de fourreaux et IBLO refacturés, ainsi que les contributions de fonctionnement, sont complétées par un résultat reporté 2022 de 3 700 000 €.

Au global, les 2 sections sont excédentaires en 2023. Ces excédents permettront de financer pour partie les travaux du RIP en 2024.

Prise de parole de Charles Ange GINESY

Je remercie Jean-Claude RUSSO pour son exposé. Nous allons maintenant porter notre attention sur les missions liées aux compétences « Energies » du Syndicat, missions qui ne cessent de prendre de l'ampleur depuis l'intégration du SDEG en 2022.

Missions liées aux compétences « Energies »

Dans le contexte climatique que nous connaissons, à l'heure où il est attendu de chacun, en premier lieu des collectivités territoriales, de diminuer – voire de résorber – son empreinte environnementale et alors que l'écoresponsabilité n'est plus une option, nous devons plus que jamais nous engager dans une accélération des politiques GREEN Deal et SMART Deal impulsées par le Département des Alpes-Maritimes. Ces deux politiques ont vocation à interagir et à se compléter utilement l'une et l'autre.

L'engagement du SICTIAM dans la transition énergétique me fournit une excellente occasion de vous parler des ambitions du Syndicat en matière d'éclairage public car, vous le savez, nous œuvrons au quotidien à l'amélioration de la qualité de vie de vos administrés, notamment en proposant à nos communes adhérentes de rejoindre notre programme de rénovation 100% LED du parc départemental des communes adhérentes.

En effet, une refonte complète de notre offre de service d'éclairage public a été approuvée par le Comité Syndical le 23 février 2023 et nos statuts ont été modifiés en conséquence. Il s'agit d'une offre qui permet aux communes de choisir les prestations qui sont les plus adaptées à ses besoins dans une optique de proximité et de solidarité.

Cette offre doit pouvoir nous permettre d'atteindre notre ambitieux objectif de rénovation du parc, à savoir 100% de LED en 5 ans, soit en 2028. Notre volonté, et notre vision, et d'aller au-delà de l'objectif « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » qui vise une rénovation de 50% de l'éclairage public d'ici à 2025 sur le territoire de la RICE grâce à un plan de financement spécifique pour une rénovation à 100% dans les Alpes-Maritimes à l'échéance 2028.

Cet objectif est ambitieux car le parc actuel de nos Adhérents est effectivement constitué d'environ 30 000 points lumineux dont seulement 31% sont en LED et 20% sont encore en ballons fluos. Les enjeux environnementaux et économiques que je viens d'évoquer nous imposent donc d'accélérer la modernisation de ce parc afin de limiter la pollution lumineuse, de permettre une amélioration de la gestion des temps d'éclairage et des intensités lumineuses et, bien entendu, de réduire les consommations d'énergie ainsi que les coûts d'entretien induits.

A ce sujet, je tiens à préciser que la construction de ce programme permet de mobiliser des financements importants avec l'aide du Département des Alpes-Maritimes, dans le cadre de sa politique GREEN Deal. Nous sommes également financièrement soutenus dans cette démarche par des Fonds Verts d'accélération de la transition écologique dans les territoires ainsi que la Banque des Territoires afin de préfinancer les restes à charge des communes avec un taux incitatif.

De plus, vous le savez, depuis l'intégration du SDEG en 2022, le SICTIAM est Autorité Organisatrice du service public de la Distribution d'Electricité (AODE) et du service public de fourniture d'électricité pour 111 communes des Alpes Maritimes et il intervient en délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux pour 2 régies communales.

Dans le cadre de cette compétence, le SICTIAM est différemment sollicité en fonction de la nature urbaine ou rurale de la commune :

- Sur les communes rurales, le SICTIAM réalise des travaux de construction, d'extension et d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité basse tension.
- Sur les communes urbaines : le SICTIAM réalise des travaux d'enfouissement du réseau seulement.

L'exploitation du réseau est confiée à ENEDIS dans le cadre d'une concession de service public. Ce travail collaboratif se met en place avec les équipes du SICTIAM en vue d'améliorer la situation des clients maralpains en matière de desserte en électricité. Les résultats du compte rendu d'activité dans les Alpes-Maritimes en témoignent d'ailleurs, notamment en matière de qualité de service.

Ceci s'est également concrétisé en 2023 par une négociation importante, pour les 5 prochaines années, des participations liées à l'article 8 de la convention de concession de service public ainsi que du programme pluriannuel d'investissements du concessionnaire. Ces conventions finalisées ont pu être signées en novembre dernier lors du congrès des maires à Paris. En 2 chiffres :

- 2M€ sur 5 ans obtenu pour l'article 8 pour les communes urbaines,
- 16,7M€ dans le cadre du PPI.

En parallèle, les équipes du SICTIAM se sont renforcées et ont mis en place les outils pour permettre de rattraper le retard « historique » d'utilisation des subventions FACE pour les communes rurales.

Une grande partie des régularisations d'arriérés d'annuités ont été négociées avec les communes concernées, les dernières le seront en 2024.

Avec la nouvelle offre « Eclairage public » que je viens de vous présenter, si les possibilités antérieures de délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement uniquement demeurent, ainsi que la possibilité de rester sur un mode de fonctionnement de « maintenance à la carte », un certain nombre d'options complémentaires, elles aussi à la carte, sont désormais proposées telles que :

- Un audit complet avec géoréférencement des points lumineux,
- Le géoréférencement réglementaire des réseaux,
- La mise à disposition d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO),
- La mise à disposition d'un logiciel de gestion des DT/DICT voire la prise en charge par le SICTIAM de cette prestation,
- La mise en place d'une astreinte dédiée à la maintenance.

La principale nouveauté est la possibilité de bénéficier d'une offre au forfait intégrant la maintenance préventive et curative courante de l'ensemble des points lumineux mais également de toutes les autres options.

A ce jour, 67 communes se sont positionnées sur l'une des offres proposées, dont 10 communes nouvelles. Cela démontre bien la pertinence de cette nouvelle offre par rapport aux attentes et nous en sommes particulièrement fiers.

Enfin s'agissant de la compétence « Energies renouvelables », ce domaine d'intervention regroupe différentes compétences et missions. Au titre de cette compétence, le Syndicat peut

notamment mettre en œuvre, aménager et exploiter, tout projet d'autoconsommation individuelle ou collective, ou encore participer à la maîtrise d'ouvrage de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le SICTIAM est également en capacité de participer ou de porter tout projet ou action tendant à diminuer :

- le gaspillage énergétique,
- les émissions de gaz à effet de serre,
- la dépendance énergétique de ses membres adhérents,
- les consommations énergétiques par le recours à la responsabilité des utilisateurs de bâtiments publics,
- la production d'électricité renouvelable.

19 communes sont d'ores et déjà adhérentes à cette compétence et bénéficient de l'appui du Syndicat dans le domaine des énergies renouvelables qui se concrétise par des missions de conseil, d'audit et d'étude de faisabilité sur les bâtiments publics en matière d'installation des panneaux photovoltaïques notamment.

Ce travail est conduit en concertation avec les autres intervenants dans ce domaine, notamment l'Agence 06 et la SEM GREEN Energy, dont le SICTIAM est actionnaire, de manière à faire bénéficier de ces services à ses Adhérents.

Je cède maintenant la parole à Jean-Claude RUSSO qui va vous exposer les éléments budgétaires relatifs à ces compétences « Energies ».

Prise de parole de Jean-Claude RUSSO

Je vais maintenant vous présenter les grandes lignes de l'exécution prévisionnelle 2023 du budget annexe « Energies »:

En investissement :

Dans le cadre de ses missions « Energies », le SICTIAM a réalisé en 2023 plus de 4 600 000 € d'investissements. Ces investissements concernent notamment la réalisation de travaux sur les réseaux publics de distribution d'électricité en zones rurales et en zones urbaines pour un montant total de 3 800 000 d'euros ainsi que la réalisation de travaux sur les réseaux et installations d'éclairage public pour un montant total de plus de 800 000 d'euros.

Ces travaux sont notamment financés par plus de 4 000 000 d'euros de subventions, dont près de 60% sont à percevoir en 2024, et constituent des restes à réaliser. Cela laisse entrevoir un résultat d'investissement prévisionnel 2023 déficitaire qui sera financé par une section de fonctionnement prévisionnelle excédentaire.

En fonctionnement :

Près de 4 500 000 € ont effectivement été réalisés en dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont essentiellement composées des charges à caractère général, à 57%, dont le paiement de la TCFE, de l'entretien des éclairages publics, de la mission d'accompagnement de l'archivage auprès du Centre de Gestion 06, mais aussi des charges de personnel pour 22%.

En recettes, la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité, les participations communales aux travaux réalisés (électricité, éclairage public) ainsi que les cotisations des Adhérents aux compétences « Energies » sont complétées par un résultat reporté 2022 de 4 millions d'euros également.

Prise de parole de Charles Ange GINESY

Je remercie Jean-Claude RUSSO pour son intervention.

Je voudrais maintenant vous présenter les actions que le SICTIAM prévoit de mettre en œuvre afin de renforcer la proximité auprès de ses Adhérents, auprès de vous.

2. Une proximité renforcée auprès des Adhérents

Tel que vous le savez, cette proximité avec nos Adhérents fait partie de l'ADN du SICTIAM. C'est avec cette idée en tête que l'« Espace Adhérent » du Syndicat a été repensé, retravaillé et mis à votre disposition. Il s'agit d'un service 100% tourné vers les besoins des Adhérents qui comprend notamment un espace personnalisable.

Nous avons choisi de mettre en place cet espace afin que chaque Adhérent, dans son unicité, puisse disposer d'une authentification unique pour l'ensemble des applications métiers, des tableaux de bord de son choix (les derniers classeurs SESILE à valider/signer, les dernières délibérations déposées au contrôle de légalité, les dernières convocations aux assemblées...) ainsi que des demandes d'assistance ou d'achat en cours et d'assister en temps réel à l'évolution de la prise en charge de la demande.

Il s'agit d'une réelle avancée en termes de prises en compte de vos demandes et de vos besoins, dans toute leur diversité.

L'objectif affiché est de rendre autonome les DSI, ou tout autre référent territorial, dans la gestion des utilisateurs et des droits applicatifs tout en donnant le libre choix aux utilisateurs de l'« Espace Adhérent » de s'inscrire ou non aux newsletters des applications (hotfix, patch, maintenance, ..).

Enfin, le dynamisme de ce nouvel « Espace Adhérent » vous permettra de disposer des documentations éditeurs / SICTIAM mais aussi de vidéos sur tous les logiciels maintenus par le SICTIAM ou encore des informations d'avancement sur des projets comme la carte de déploiement de la fibre optique par exemple.

Pour votre information, en ce début d'année 2024, le nombre d'utilisateurs déclarés dans L'Espace Adhérent est de 4891, et le nombre de collectivités est de 407.

Initiées en 2023, nous sommes particulièrement fiers du succès rencontré par les rencontres que le SICTIAM a organisé avec ses prestataires. Celles-ci se poursuivront donc à l'avenir.

Nous avons ainsi organisé des « Petits déjeuners thématiques » ouverts aux Adhérents dont l'objectif est de leur permettre de découvrir les offres de nos partenaires, les nouveautés, les perspectives. Les thématiques suivantes ont été abordées cette année :

- Adressage de rues
- Trésorerie et Dette
- Vidéoprotection
- Ecole numérique
- Matinale technologique : ordinateur du futur.

Des comités de pilotage avec nos partenaires dans le cadre de nos marchés ont aussi été mis en place afin d'effectuer un suivi effectif en termes de bilan et d'actions à mener pour faciliter la collaboration et de garantir un service de qualité à nos Adhérents.

Je citerais à titre d'exemple les comités de pilotage avec nos partenaires DECLIC sur les plateformes SESILE et STELA dont l'objectif était l'amélioration continue des plateformes.

A ce sujet, le Syndicat a également participé à des réunions avec les OPSN adhérentes DECLIC afin de partager les expériences de chacun sur leurs offres ainsi que sur les logiciels proposés. Ces réunions sont toujours riches d'enseignements et de nouvelles perspectives pour le SICTIAM.

Au regard du succès rencontré par les petits déjeuners thématiques en 2023, le SICTIAM continuera donc d'en proposer en 2024. Ils seront animés par le SICTIAM et par le titulaire du marché de la thématique concernée dans le but de promouvoir les services proposés ou de partager une actualité ainsi que sa mise en pratique dans la solution proposée.

3. Une nouvelle organisation des services pour une meilleure satisfaction des demandes des Adhérents

Avant d'aborder le sujet de la nouvelle organisation des services du SICTIAM, je voudrais vous donner quelques éléments chiffrés concernant nos effectifs.

A ce jour, nos effectifs comptent 95 agents dont 52 titulaires, 39 contractuels et 4 apprentis.

Sur ces 95 agents, 9 sont directement en charge de la relation avec les Adhérents, 13 sont affectés aux fonctions supports et 73 occupent des postes relatifs aux fonctions opérationnelles du Syndicat. Ces fonctions opérationnelles regroupent à la fois les services liés aux métiers et à l'infrastructure, l'aménagement du territoire ainsi que les énergies. Ainsi vous pouvez mesurer la dominance opérationnelle de nos effectifs pour répondre à vos besoins et attentes.

Si les effectifs et la compétence sont présents au SICTIAM, il est apparu nécessaire de réfléchir à une nouvelle organisation des services, afin d'optimiser la délivrance des prestations réalisées par les agents du SICTIAM et répondre au mieux aux nombreuses sollicitations des Adhérents et aux ambitions exposées devant vous aujourd'hui.

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans la nouvelle dynamique lancée avec l'arrivée de José AMMENDOLA en qualité de directeur général en novembre 2022, afin de répondre à la vision stratégique souhaitée par nous tous, à savoir que le SICTIAM devienne l'acteur incontournable du numérique du secteur public sur le territoire régional, et du déploiement de la fibre et de ses usages ou encore des énergies sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Cette organisation a un double objectif, qualitatif d'une part, pour une meilleure satisfaction des besoins des Adhérents, et quantitatif, d'autre part, sur la délivrance d'un plus grand nombre de prestations, dans une recherche continue d'équilibre financier.

Ce projet d'organisation des services a été mené dans le cadre d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des agents pendant plus de 8 mois qui a démarré dans un lieu inspirant et résolument tourné vers l'avenir : La Maison de l'Intelligence Artificielle.

Dans un premier temps, une phase d'observation et d'analyse a été engagée, tant sur le fonctionnement du Syndicat, l'exercice des missions confiées dans les trois domaines d'intervention (Services numériques, déploiement de la fibre et énergies) que sur les besoins et attentes des Adhérents. Il s'en est suivi une réflexion plus large sur les moyens à mettre en œuvre pour :

- Accompagner et répondre au mieux aux besoins des Adhérents dans un contexte de transition numérique et énergétique et d'évolutions technologiques,

- Montrer une capacité d'anticipation et d'adaptation,
- Faire preuve d'innovation managériale, organisationnelle, technologique...

Cette phase a révélé la nécessité de faire évoluer l'organisation des services et de définir les actions pour optimiser la délivrance de nos services aux Adhérents et améliorer les processus internes.

Dans un second temps, avec le soutien et la collaboration des deux premiers Vice-Présidents, un processus collaboratif a été initié avec l'ensemble des agents pour les intégrer dans une démarche d'intelligence collective et les rendre acteurs de l'évolution du SICTIAM.

Les Ateliers de co-construction ont permis progressivement d'aboutir à la définition d'un schéma d'organisation des services.

Sur la base de ce schéma, un projet d'organisation des services a été élaboré, discuté, amélioré et adopté à l'unanimité par le Comité syndical du 12 décembre 2023.

L'objectif premier de cette nouvelle organisation est de satisfaire au mieux les attentes des Adhérents.

En effet l'existence même du Syndicat dépend des réponses que les équipes pourront apporter aux besoins et demandes des Adhérents.

D'où la nécessité de se renouveler.

Il ne s'agit plus uniquement de s'appuyer sur notre catalogue de services existant, mais de s'adapter, d'innover et d'être force de propositions pour adapter la réponse au plus près de la demande.

Il ne s'agit plus de traiter par différents interlocuteurs une demande multi-domaine d'un Adhérent mais d'apporter une réponse globale intégrant l'ensemble des projets et prestations,

Il ne s'agit plus uniquement d'exécuter des prestations mais de satisfaire l'ensemble des demandes en fonction des contraintes et des spécificités de chaque structure, dans des plannings définis et respectés et dans un cadre juridique sécurisé.

Enfin il ne s'agit plus uniquement de vérifier si le planning permet l'intervention des équipes mais d'adapter le planning en fonction des besoins de l'Adhérent et des priorités, de s'appuyer sur toutes les ressources du SICTIAM ou d'aller chercher d'autres ressources pour faciliter la délivrance du service.

Cette organisation renouvelée propose ainsi une nouvelle approche dans l'accueil et la qualité de la réponse apportée aux Adhérents, dans le processus de définition et de délivrance des services par les équipes et enfin dans les pratiques collaboratives plus transversales entre les services.

Je donne maintenant la parole à Hervé ROMANO pour vous détailler les contours de cette nouvelle organisation.

Prise de parole de Hervé ROMANO

Tel qu'il a été coconstruit, cette réorganisation des services du Syndicat s'articule autour de la Direction générale et de trois principaux pôles :

- Une Direction dédiée à la relation aux Adhérents et aux offres de services.
- Une Direction Générale Adjointe dédiée à la production et à la délivrance des prestations dans les trois domaines d'intervention du SICTIAM : Services numériques, Energies, Aménagement numérique,
- Une Direction dédiée aux ressources et aux moyens du Syndicat.

La direction des Relations et Services aux Adhérents constitue le guichet unique des Adhérents et a en charge de gérer l'ensemble des demandes des Adhérents. Elle joue un rôle de pivot et de facilitateur entre les Adhérents et les équipes opérationnelles.

Elle définit également l'offre de services, en prenant en compte les besoins des Adhérents et les évolutions liées à la transition numérique et énergétique.

Ce statut d'interlocuteur unique associé à la gestion de l'offre de services permettra de mieux connaître les besoins des Adhérents, de leur offrir une réponse ciblée mais aussi globalisée dans le cas de demandes recouvrant plusieurs domaines.

La direction générale adjointe des Opérations a en charge de planifier les prestations en fonction des demandes, d'identifier les ressources dédiées, chefs de projet et équipes associées, et de s'organiser en interne pour que le plus grand nombre de demandes soient satisfaites.

Les équipes opérationnelles agissant dans les trois champs d'intervention du SICTIAM sont regroupées dans deux Directions :

- La Direction de la Transformation numérique pour les services numériques
- La Direction de l'Aménagement du Territoire Intelligent et des Energies pour
- Les énergies au sein du service Energies
- L'aménagement numérique (déploiement de la fibre optique et SIG) au sein du service Aménagement du Territoire Intelligent

Enfin, en lien avec la Direction générale et la Direction générale adjointe, la Direction des Ressources et des Moyens constitue le garant de la sécurité juridique, des moyens et ressources nécessaires aux activités des services.

Elle a en charge d'identifier, de définir et de gérer les ressources humaines et financières liées aux missions du SICTIAM. Elle doit permettre le bon fonctionnement du Syndicat et mettre à disposition des services les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Et dans un objectif de sécurité juridique, elle doit s'assurer les procédures et actes nécessaires à la délivrance des services soient exécutés dans le respect des délais et de la réglementation.

La transversalité a été privilégiée. Aucune direction ne peut fonctionner de façon efficiente sans collaborer avec les autres directions. La responsabilité de la satisfaction du besoin de l'Adhérent est ainsi partagée par tous, facilitant ainsi la solidarité et la collaboration entre les agents.

Les missions confiées à ces différents pôles ainsi que leur articulation ont été présentées aux agents et les rôles et missions de chaque poste ont été précisés dans des fiches métiers

spécifiques, permettant ainsi une plus grande lisibilité des responsabilités de chacun dans le processus de délivrance des services aux Adhérents.

Chaque agent a été amené à se positionner sur ces fiches métiers et après une phase d'entretiens avec les personnes souhaitant évoluer dans cette nouvelle organisation, un organigramme est désormais en cours de finalisation.

Enfin, je tenais à souligner que le projet présenté est un premier socle et que cette proposition d'organisation des services devra être expérimentée et évaluée pour reconnaître son efficacité et l'atteinte de ses objectifs.

Sa mise en place sera progressive et nécessitera une phase de transition et d'accompagnement des agents. Elle devra également s'adapter aux évolutions des besoins des adhérents, des mutations technologiques et des changements d'effectifs.

Prise de parole de Charles Ange GINESY

Je remercie Hervé ROMANO pour son intervention.

Je tenais à ajouter que cette nouvelle organisation des services s'inscrit également dans une nouvelle façon de travailler envisagée dans les nouveaux locaux du Syndicat, dont le déménagement est prévu mi-février 2024 je vous le rappelle.

En effet, il est prévu des espaces partagés de travail, des bureaux flexibles, non attribués individuellement, afin de favoriser le travail en transversalité et la collaboration des agents en fonction des projets ou des sujets à traiter interservices ou encore de permettre un travail isolé par des bureaux individuels dédiés.

Enfin, je vous précise qu'une communication auprès des Adhérents, élus et administration, est prévue pour accompagner également l'impact de cette nouvelle organisation sur la délivrance des services et les prises de contact.

Un temps de transition sera nécessaire et le SICTIAM mettra tout en œuvre pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre de cette évolution ambitieuse et nécessaire de son fonctionnement auprès de ses Adhérents.

Pour compléter ce propos, je vous informe que le règlement du temps de travail des agents du SICTIAM a été adopté par le Comité Syndical le 12 décembre dernier. Il prévoit des modalités d'organisation du temps de travail adaptées dans ce même objectif de réponse optimale aux besoins des Adhérents. La formalisation de ce règlement a également été l'occasion de clarifier les règles de gestion et d'intégrer des mesures d'assouplissement des horaires de travail pour garantir un équilibre et une bonne qualité de vie au travail des agents du SICTIAM.

Nous arrivons au terme du panorama 2023 que je souhaitais partager avec vous dans le cadre de cette assemblée générale. J'ai donc maintenant le plaisir de pouvoir vous présenter les orientations stratégiques et budgétaires du SICTIAM pour l'année 2024.

II. Les orientations stratégiques et budgétaires du SICTIAM pour l'année 2024

1. Les orientations transverses

Pour cette année 2024, et de manière transversale, notre objectif demeure le même :

1. Être toujours de plus en plus performant dans notre réponse aux besoins de nos Adhérents
2. Et améliorer la qualité de cette réponse dans une démarche d'amélioration continue.

C'est dans cette optique que je souhaite que nous poursuivions le projet d'« Espace Adhérent » .

Je tiens également à ce que nous accélérions en matière de sobriété numérique et énergétique et ce, conformément à notre plan d'actions. Nous avons, en tant qu'acteur public, un devoir d'exemplarité que nous devons remplir et un rôle de meneur dont il convient que nous endossions la responsabilité.

Nous devons donc continuer nos efforts en matière de sensibilisation du public, et notamment du jeune public, aux pratiques éco-responsables, à la cybersécurité, à l'innovation. A ce titre, il nous faut aussi développer des offres de services innovantes et en lien avec l'intelligence artificielle notamment. Notre futur est déjà entre nos mains.

Pour ce qui concerne notre cœur d'activité fondamental, tel qu'initié dès 1989, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'année 2024 sera dédiée à l'acquisition d'un outil de Réalité Virtuelle pour la sensibilisation au numérique responsable ainsi qu'à l'acquisition d'une solution de gestion électronique des documents, d'un logiciel de gestion de l'affichage des actes ainsi que d'un coffre-fort électronique.

Pour améliorer ses relations avec les adhérents, le SICTIAM investira dans son CRM (ODOO) afin d'obtenir une version bonifiée, intégrant les dernières technologies de l'intelligence artificielle dans la gestion quotidienne, mais aussi dans des outils d'aide à la décision.

Le SICTIAM a également comme projet de développer la signature du parapheur en mobilité, sur smartphone et tablette. Mais aussi :

- Le choix du positionnement de la signature sur les documents signés sur le parapheur électronique,
- Un parapheur SESILE Responsive permettant de rendre votre parapheur électronique SESILE accessible et adaptable à toutes les tablettes et smartphones, etc.
- Une interface OCRE STELA permettant de récupérer des jeux d'écritures des trésoreries pour injecter ces données dans les logiciels de prospectives financières,
- La mise en place de la LRE (Lettre Recommandée Electronique) pour les documents urbanisme.

En matière d'aménagement du territoire intelligent, l'importance de nos missions, et de la confiance que mettent en nous nos Adhérents, réside principalement dans le déploiement du réseau fibre.

Dans le même sens, le SICTIAM se doit donc de définir la complétude du réseau fibre par des technologies alternatives et d'engager la réflexion sur une offre de services « Ville Intelligente ». Cette réflexion globale sera également l'occasion de mettre à jour le schéma départemental des usages du numérique et des infrastructures.

En matière de cybersécurité, nous allons poursuivre notre action avec l'acquisition d'un outil de Réalité Virtuelle pour la sensibilisation aux cybermenaces et la montée en puissance de la sensibilisation cybersécurité auprès de l'ensemble de nos Adhérents qui sont en demande sur ce sujet majeur qu'est la sécurité des données collectées, stockées et utilisées par les collectivités.

En matière d'Energies, les orientations stratégiques du Syndicat pour 2024 vont s'articuler autour de 3 axes principaux.

Distribution publique d'électricité

Le rattrapage des années de retard de consommation des subventions du programme FACE débuté en 2023 se poursuivra sur les exercices 2024 et 2025. En ce sens, le SICTIAM œuvre au renforcement du partenariat avec le concessionnaire ENEDIS.

Eclairage public

Tel que je vous en informais en propos introductif, dans le cadre du GREEN Deal, des objectifs fixés pour la RICE et du contexte de nécessaire gestion des énergies, je vous avais annoncé l'année dernière mon souhait d'apporter un appui supplémentaire aux communes pour accélérer la modernisation de leur parc d'éclairage public. J'ai donc demandé aux services du Syndicat de mettre en place un programme mutualisé ambitieux de modernisation de l'éclairage public visant un objectif de rénovation de 100% du parc à l'horizon 2028.

Je vous annonce en complément que le financement de ce programme est aujourd'hui finalisé avec un taux de subvention de 80% grâce aux aides de l'Etat au titre des fonds verts et du Département des Alpes-Maritimes au titre du GREEN deal.

Le préfinancement de la part communale est prévu sous forme d'avance remboursable auprès de la Banque des territoires. Le remboursement par les communes se fera en annuités à partir du moment où elles enregistreront des économies sur leurs consommations.

Conformément à la planification annoncée l'année dernière, les premiers travaux vont pouvoir débuter en ce début d'année, le marché de travaux correspondant étant aujourd'hui attribué.

Energies renouvelables

Comme pour l'éclairage public, j'ai demandé aux services de proposer au Comité Syndical de valider une offre de service plus détaillée et opérationnelle en adéquation avec les attentes des Adhérents. Ces derniers ont d'ailleurs été associés à la construction de cette offre avec notamment une journée de travail sur le sujet en novembre dernier.

Elle permettra de proposer aux Adhérents diverses offres de services sur le sujet allant du conseil, ou diagnostic amont, jusqu'à la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux et à la recherche de financement voire à la gestion de la maintenance des installations.

Dans ce domaine, il m'a semblé également important que nos équipes se mobilisent pour la sensibilisation aux gestes éco-responsables vis-à-vis de nos Adhérents mais également du jeune public. Des actions spécifiques sont donc mises en place en lien avec les communes et les autres partenaires institutionnels afin d'apporter notre contribution à la transition écologique et énergétique.

Je cède désormais de nouveau la parole à Jean-Claude RUSSO pour vous présenter les contours des grands lignes budgétaires à venir pour cette année 2024.

Prise de parole de Jean-Claude RUSSO

Je vais vous exposer les grandes lignes budgétaires pour 2024 en lien avec les orientations stratégiques pour les trois budgets du Syndicat.

Le budget principal :

L'investissement :

Les orientations budgétaires 2024 prévoient de poursuivre l'intégration de nouvelles fonctionnalités au Portail Adhèrent.

De plus, le projet VIRTUA sera lancé en 2024. Il s'agit d'un projet immersif de réalité virtuelle dont l'objet est de proposer une sensibilisation à la cybersécurité et à la sobriété numérique aux Adhérents.

Ces projets bénéficieront d'une subvention « Smart Deal » versée en fonction de leur avancement effectif.

Il en sera de même pour l'acquisition de 3 véhicules électriques dont une demande de subvention « Green Deal » sera soumise au Département des Alpes-Maritimes à l'occasion de leur achat.

Enfin, les travaux d'aménagement des nouveaux locaux se poursuivront en 2024.

Globalement, la section d'investissement 2024 sera en suréquilibre afin de financer d'autres projets à venir dont les contours techniques et financiers restent à définir, tels que l'installation d'un Data Center en lien avec le Département 06, le SDIS et le SICTIAM au sein de ces mêmes nouveaux locaux.

Le fonctionnement :

Les efforts effectués en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement devraient se poursuivre en 2024 avec des frais de fonctionnement liés aux locaux du SICTIAM en baisse et ce, même si le budget 2024 supportera, en vue du déménagement à venir, un loyer sur les mois de janvier et de février pour la location des locaux actuels ainsi que les frais de remise en état afférents.

La masse salariale devrait augmenter afin de prendre en compte les recrutements réalisés en cours d'année 2023 et comptabilisés sur l'année entière 2024. Les recrutements non réalisés sont reconduits budgétairement et permettront d'accompagner la mise en place de la nouvelle organisation des services. De même les mesures réglementaires d'augmentation d'indice ou de revalorisation des grilles et du SMIC, ainsi que les effets du GVT ont un impact sur la masse salariale et contribue à son augmentation.

Enfin, les travaux d'aménagement des nouveaux locaux devraient également induire une hausse du montant des amortissements dès 2024. Il en sera de même pour les charges financières en raison de l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition de ces locaux, amortissable en 2024.

Les contributions budgétaires et fiscales demeureront également stables pour l'exercice 2024.

Le budget annexe « Aménagement Numérique » :

L'investissement :

Au global, les investissements prévisionnels du RIP sur l'exercice 2024 seront d'environ 34 millions d'euros.

Ces dépenses seront principalement financées par des subventions à hauteur de 12 millions d'euros, par la mobilisation de l'emprunt pour un montant de 14 millions d'euros ainsi que par un résultat d'investissement 2023 cumulé prévisionnel excédentaire.

Le fonctionnement :

La section de fonctionnement envisagée pour 2024 est essentiellement constituée des charges à caractère général, des charges de personnel ainsi que des charges d'intérêts. A ce stade, celle-ci dépasserait 6 000 000 d'euros et accuserait une baisse globale par rapport au budget 2023.

Le budget annexe « Energies » :

L'investissement :

En 2024, près de 20 millions d'euros d'études et de travaux devraient être consacrés aux réseaux publics de distribution d'électricité en zones rurales et en zones urbaines ainsi qu'aux réseaux et aux installations d'éclairage public.

Un nouvel emprunt de 2 millions d'euros, souscrit auprès de la Banque des Territoires, permettra de financer le projet de la rénovation de l'éclairage public ambitionné.

Le fonctionnement :

Même si, globalement, la section de fonctionnement prévisionnelle devrait afficher en 2024 une baisse par rapport au budget 2023, celle-ci viendra couvrir le déficit prévisionnel d'investissement par une partie de son résultat prévisionnel cumulé et abonder les investissements par un virement à la section d'investissement.

Prise de parole de Charles Ange GINESY

Je remercie Jean-Claude RUSSO pour ses explications.

C'est ainsi que nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale du SICTIAM, riche et passionnante. Vous le voyez, nous avons des projets et nous avons hâte de les concrétiser dans un objectif de service public toujours plus performant et solidaire.

Si vous avez des questions, ou des demandes, à formuler, l'ensemble des directions du SICTIAM se tient à votre entière disposition pour y répondre avec professionnalisme.

Le débat est ouvert pour laisser place aux questions des délégués de l'Assemblée Générale.

Jean-Pierre CASTIGLIA prend la parole afin d'évoquer une problématique concernant Malaussène. Il s'interroge sur la raison de l'absence d'installation de bornes électriques dans son village.

Charles Ange GINESY prend acte de son interrogation et lui indique que les équipes du SICTIAM prendront contact avec lui dans les plus brefs délais afin d'approfondir cette question et d'y apporter une réponse rapide. Il complète son propos en expliquant qu'un renforcement est en cours sur le territoire de Malaussène et qu'il a été inscrit au FACE 2023.

Pierre CORBIN demande la parole. Il exprime sa satisfaction à constater le fantastique essor du SICTIAM ces dernières années et remercie l'ensemble des équipes du Syndicat pour le travail accompli.

Charles Ange GINESY le remercie pour ses propos.

Laurie SARDELLA prend la parole. Elle remercie à son tour les équipes du SICTIAM pour leur implication et se félicite du déploiement massif de l'équipement en tablettes des collèges de son département des Alpes de Haute-Provence. Elle souligne, par ailleurs, l'importance des enjeux liés à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité dans les années à venir.

Charles Ange GINESY la remercie pour sa question et se réjouit de l'étroite collaboration avec le département des Alpes-de-Haute-Provence et sa Présidente, Eliane BAREILLE.

Claude SERRA demande la parole. Il remercie également le SICTIAM pour le travail effectué et souligne l'importance du lien à faire entre deux concepts phares que sont la mobilité et le numérique à l'heure du télétravail et de l'engagement en faveur des mobilités douces ainsi que du covoiturage.

Charles Ange GINESY le remercie pour son intervention.

Jérôme BUSNEL demande la parole. Il évoque les problématiques relatives au recrutement dans la fonction publique territoriale, notamment en ce qui concerne les métiers de l'informatique et du numérique, en particulier face à l'attrait que peut revêtir le secteur privé.

Charles Ange GINESY confirme que ces questions se posent effectivement et qu'il faut les prendre en considération. Il donne la parole à José AMMENDOLA qui souligne l'action du SICTIAM pour valoriser la marque employeur du SICTIAM et donner envie aux candidats de rejoindre les équipes du Syndicat.

René TRASTOUR félicite les équipes du SICTIAM pour le déploiement de la fibre à Conségudes. Il s'en réjouit.

André FONTENY indique lui aussi que le déploiement de la fibre optique à Saint-Dalmas-Le-Selvage approche des 100% et s'en réjouit également.

Charles Ange GINESY les remercie tous deux pour leurs interventions.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence ainsi que leur implication dans la vie du Syndicat et lève la séance à 11h45.